

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« CREER UN OBSERVATOIRE DES MÉTIERS

DU SANITAIRE, DU SOCIAL ET DU MÉDICOSOCIAL »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 15 et 16 décembre 2022

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE

Nom et numéro du rapport :

**E502 - Déployer des formations sanitaires et sociales
de qualité**

Exposé des motifs

Une attente forte et répétée depuis des années des acteurs du social, du médicosocial et du sanitaire est l'obtention de données statistiques suffisamment dynamiques et actualisées, permettant de recenser précisément les besoins de ces champs professionnels pour ajuster au mieux l'évolution des formations dans des secteurs à la fois en forte tension, très évolutifs et innovants en Pays De la Loire.

Les acteurs professionnels sont unanimes à demander un observatoire des métiers du social, du sanitaire et du médicosocial sous l'autorité de la région Pays De la Loire. La mesure n°4 prévoit d'organiser l'observation de l'évolution des besoins du secteur et de partager les diagnostics sur la base des moyens utilisés jusqu'à présent, ce qui s'avère insuffisant pour parvenir aux objectifs recherchés.

Délibéré : Le Conseil Régional des Pays De la Loire décide de mettre en place un observatoire spécifique aux métiers du sanitaire, du social et du médico-social sous l'égide du CARIFOREF, rassemblant l'ensemble des parties prenantes.

Remplacer : page 64, « De plus, le CARIFOREF des Pays de la Loire compte plusieurs grands axes d'intervention parmi lesquels celle de l'observation, orientée vers l'aide à la décision, du champ de l'emploi et de la formation. Pour cela, il s'appuie sur l'ensemble des données disponibles, des outils de diagnostic, de prospective et d'évaluation »

Par : Le Conseil Régional des Pays De la Loire décide de mettre en place un observatoire spécifique aux métiers du sanitaire, du social et du médico-social sous l'égide du CARIFOREF, rassemblant l'ensemble des parties prenantes.



Franck NICOLON
Conseiller régional